

L'accès à nos filières de sciences sociales et à l'enseignement supérieur ne devrait jamais dépendre du hasard d'une frontière.

Pour des millions de jeunes à travers le monde, étudier n'est pas simplement une affaire de carrière, mais représente un refuge et une promesse d'un avenir arraché au chaos.

Le 2 septembre 2023, c'est ce droit à l'enseignement que Zora est venue chercher en France après avoir été contrainte de quitter son pays où la guerre rend l'accès aux facultés et aux carrières juridiques impossible. Comme elle, ils sont plus de 76 000 étudiantEs internationauxALES inscritEs en sciences sociales au sein des universités publiques françaises. Ils veulent devenir avocatE, comptable, magistratE, greffierE, ou encore travailler dans la finance et les ressources humaines etc.

Le 1er juin 2026, Zora obtient sa Licence. L'avenir s'éclaircit. Mais cette année-là, pour s'inscrire en première année de master, elle va devoir déboursier 16 fois plus cher que ses amiEs, parce que Zora n'est pas née du bon côté de la frontière.

2026, l'Université ou la fabrique d'une précarité ciblée envers les étudiantEs extracommunautaires.

La loi de finances pour 2026 a dessiné l'avenir hostile des étudiantEs extracommunautaires¹ venuEs étudier en France. Cette dernière instaure une logique d'exclusion qui franchira un nouveau cap le 1er juillet 2026, date à laquelle les aides personnelles au logement (APL) seront supprimées pour les étudiantEs étrangerEs non boursierEs.

Pour rappel, 60,2% des bénéficiaires des épiceries sociales et solidaires de la FAGE sont des étudiantEs extracommunautaires², qui pour la plupart sont obligéEs de se salarier pour survivre. Or, leur réussite universitaire n'est pas un privilège accessoire mais la condition de leur émancipation. En institutionnalisant cette précarité, nous trahissons l'idéal universel et protecteur de notre système éducatif.

« Bienvenue en France », l'ironie d'un cynisme comptable

Vendu sous l'appellation paradoxale de « Bienvenue en France » déployé en avril 2019³, ce plan s'était fixé comme objectif de faire rayonner l'enseignement supérieur français à l'international. Pour attirer 500 000 étudiantEs en France d'ici 2027, le gouvernement adopte une logique questionnable avec une explosion des coûts d'inscription aggravant la précarité étudiante et complexifiant leur intégration déjà freinée par la lourdeur des démarches administratives. Le sous-financement chronique de l'enseignement supérieur public ne peut se régler par une telle mesure.

¹ ÉtudiantE extracommunautaire ou étrangerE internationale : étudiantE inscritE à l'Université en France mais ayant la nationalité d'un Etat hors de l'Union européenne.

² Baromètre de la précarité étudiante 2025 de la FAGE.

³ Arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur,
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000038396848/>

Les étudiantEs extracommunautaires ne représentent pas un gouffre financier pour l'État français, bien au contraire. Alors que les dépenses publiques allouées à leur accueil et à leur formation s'élèvent à 3,7 milliards d'euros, ils génèrent 5 milliards d'euros, soit un bénéfice net de près de 1,35 milliard d'euros⁴.

Un verrouillage des exonérations des frais différenciés

Malgré ce constat alarmant, le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a choisi de durcir la mesure en s'attaquant au quota d'exonération. Jugée ouvertement xénophobe, 41 des 78 universités françaises refusaient depuis 2019 de l'appliquer, tandis que 19 autres optaient pour des exonérations partielles.

Le Gouvernement a d'abord imposé un plafond strict limitant à 10% la capacité des universités à accorder des exonérations devant être traitées au cas par cas. Ce passage en force administratif va asphyxier des universités dont les ressources humaines et administratives sont déjà limitées. Incapables d'absorber cette surcharge de dossiers, les établissements se retrouvent contraints, de fait, d'appliquer cette tarification différenciée.

Une mesure xénophobe et discriminante

En instaurant des barrières tarifaires pour des jeunes ne venant pas de l'Union européenne, dont la majorité lutte déjà pour vivre dignement, le plan "Choose France For Higher Education" valide une rhétorique d'exclusion. Cette dynamique conforte certains discours de haine désormais presque banalisés.

Un tri social est instauré sous nos yeux transformant l'accès au savoir en privilège financier. Vous pouvez venir étudier en France, mais seulement si votre compte en banque vous y autorise. Or, les étudiantEs concernéEs par cette mesure ne sont pas une minorité négligeable. Rien qu'en sciences sociales, ce sont plus de 76 000 personnes impactées (soit 15,2 % des effectifs de ces filières et 29 % des étudiantEs extracommunautaires en France)⁵. La Fédération ARES ne cesse de le répéter, la diversité de leurs parcours personnels comme académiques est une immense richesse. Elle ne représentera jamais un coût.

Un gouvernement qui temporise

Après le boycott du CNESER du 5 mai dernier et face à la mobilisation du 12 mai qui a réuni devant le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche des centaines d'étudiantEs, enseignantEs-chercheurs, personnels administratifs, syndicats et associations, le

⁴ Campus France_République française_2022_L'impact économique des étudiants internationaux en France_ <https://www.campusfrance.org/fr/les-etudiants-internationaux-un-apport-de-5-milliards-d-euros-a-l-economie-francaise>

⁵ CampusFrance_2024/2025_ <https://www.campusfrance.org/fr/actu/pres-de-445-000-etudiants-etrangers-en-france-en-2024-2025>

Gouvernement a modifié son décret. Le plafond d'exonérations a été relevé à 20 %, assorti de mesures transitoires (30 % pour l'année 2026-2027, puis 25 % en 2027-2028).

Ne soyons pas dupes. Ce recul tactique consiste à lâcher des miettes pour mieux conserver l'essentiel du verrouillage. Cet ajustement n'est ni une victoire, ni une solution, car une telle logique marchande et discriminatoire ne saurait en être une.

Notre devoir d'humanité

Au risque d'irriter, nous ne cesserons de le répéter, les étudiantEs extracommunautaires sont une force vitale pour l'Enseignement supérieur français.

Nous exigeons qu'ils et elles cessent d'être traitéEs comme de simples variables d'ajustement destinées à générer de faux profits sur le dos de la précarité.

Nous refusons catégoriquement ce modèle d'université complice d'un tri social, dont les conséquences intellectuelles et sociétales seront dramatiques dans un futur proche.

Nous refusons, enfin, parce que notre humanité nous l'impose, que le simple hasard d'une nationalité puisse dicter, en France, le droit fondamental d'apprendre, d'éveiller son esprit et de s'émanciper.